



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2023-071

Conseil municipal du 26 juin 2023

Le Lundi Vingt Six Juin Deux Mil Vingt Trois à Dix Neuf Heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Sébastien PRODHOMME, Christine RAMIREZ, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Katharina THOMAS, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Julie AUBRY, Olivier BINET (arrivé à 19h27), Séverine LENOBLE, Nabil ZEROUAL, Sarah ROUSSEAU et Camille FRESNEAU conseillers municipaux.

Absent(e)s :

Excusée(s) : Jean-Noël GRIFFISCH, Carine MATHIEU, Cécile BERNARDONI et Nicolas RAYMOND, Marine MOUTEL-COCHAIS (départ à 20h00), Anthony MORTIER (départ à 20h20).

Pouvoirs :

- Jean-Noël GRIFFISCH pour Isabelle BOURSE
- Carine MATHIEU pour Mélanie COTTINEAU
- Cécile BERNARDONI pour Séverine LENOBLE
- Nicolas RAYMOND pour Nabil ZEROUAL
- Marine MOUTEL-COCHAIS pour Myriam RIALET
- Anthony MORTIER pour Florent CAILLET

Ont été désignées secrétaires de séance : Mme Laure CADOREL et Mme Camille FRESNEAU.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents ou représentés : 35

Date de la convocation : 20 juin 2023

Date de la publication : 30 juin 2023

2023-071 COMMANDE PUBLIQUE – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN MARCHÉ PASSE EN PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT : CONDUITE, MAINTENANCE ET RENOUELEMENT DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET D'EAU CHAUDE SANITAIRE, DES CENTRALES DE TRAITEMENT D'AIR ET DES GROUPES D'EAU GLACÉE DES BATIMENTS COMMUNAUX D'ANCENIS-SAINT-GEREON ET DU SIVU DE L'ENFANCE

Rapporteur : Arnaud BOUYER

Compte-tenu des enjeux et objectifs à moyen terme de réductions des consommations d'énergie des bâtiments et de la part conséquente des énergies consommées par les systèmes de chauffage en particulier, la commune d'Ancenis-Saint-Géréon a engagé une réflexion concourant à la maîtrise des dépenses d'énergies de ses équipements.

Dans ce contexte et en tant que coordonnateur du groupement de commandes intitulé "installations de chauffage, de ventilation et de climatisation des bâtiments", elle a lancé une consultation portant sur la conduite, la maintenance et le renouvellement des installations de chauffage et d'ECS (Eau chaude sanitaire), des CTA (Centrales de traitement d'air) et des groupes d'eau glacée des bâtiments communaux d'Ancenis-Saint-Géréon et du SIVU de l'Enfance.

En raison de la nature des prestations et de leur estimation, cette consultation a été lancée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions de l'article R2124-2-1 du Code de la commande publique.

Les caractéristiques de cette consultation sont les suivantes :

- Marché mixte de services et de travaux
- Prestations concernées :
 - Prestations de conduite et de maintenance des équipements, dénommées communément prestations P2, comprenant des obligations immédiates, la maintenance préventive, la maintenance curative et des contrôles spécifiques,
 - Prestations de gros entretien et de renouvellement, dénommées communément P3, permettant le maintien des performances et du bon état de marche des équipements
- Un volet énergétique est inclus au marché et prévoit une garantie de résultat sur les performances énergétiques pour les sites communaux assujettis au dispositif "Eco Energie Tertiaire". Sa mise en place sera progressive après une période d'observation initiale. Le principe d'un intéressement du titulaire aux économies d'énergie est intégré au présent marché
- Ce dernier prend effet à compter du 01/10/2023 pour une durée ferme fixée à 4 ans et 9 mois
- Les prix du marché sont mixtes : forfaitaires d'une part, pour les prestations P2 et P3, et unitaires d'autre part, du fait de l'utilisation possible du bordereau des prix unitaires, dans la limite de 1 000 000 € ht sur la durée globale du marché.
- Ils sont révisables une fois par an à la date anniversaire du marché, soit au 01/10 de chaque année, par application d'une formule de variation spécifique au type de prestation et indiqué au cahier des clauses administratives particulières.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1414-2,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour les installations de chauffage, de ventilation et de climatisation des bâtiments en date du 24 mai 2022,

Vu la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes du 12 juin 2023,

CONSIDÉRANT la publication de l'avis d'appel public à la concurrence au BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics) du 26 mars 2023 au 11 mai 2023, au JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne) du 28 mars 2023 sous la référence 2023/S 062-184680,

CONSIDÉRANT la mise en ligne du dossier de consultation des entreprises sur le profil acheteur de la ville AWS le 27 mars 2023,

CONSIDÉRANT la date limite de remise des offres fixée au 11 mai 2023,

CONSIDÉRANT les deux plis dématérialisés reçus dans le délai imparti,

CONSIDÉRANT l'analyse des candidatures et des offres réalisées par l'assistant à maîtrise d'ouvrage sur ce dossier, la société DKCEnergies, conformément aux critères de jugement prévus dans le règlement de la consultation,

CONSIDÉRANT la réunion de la commission d'appel d'offre le 12 juin 2023, les règles de quorum étant remplies,

Il est proposé que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Abstentions : 0

Exprimés : 35

Bulletins blancs ou nuls : 0

Pour : 35

Contre : 0

AUTORISE monsieur le Maire à signer le marché de conduite, maintenance et renouvellement des installations de chauffage et d'ECS, des CTA et des groupes d'eau glacée des bâtiments communaux d'Ancenis-Saint-Géréon et du SIVU de l'Enfance avec la société HERVE THERMIQUE, sise 5 bis rue du Chêne Lassé BP 20155 44802 Saint Herblain cedex, n° SIRET 627 220 049 00753, conformément aux montants suivants :

- Prestations P2 : Montant forfaitaire annuel = 59 893,00 € ht, soit 71 871,60 € ttc
- Prestations P3 : Montant forfaitaire annuel = 34 746,37 € ht, soit 41 695,64 € ttc

Décomposé comme suit :

- P3 base annuel = 29 987,00 € ht, soit 35 984,40 € ttc
- P3 obligatoire annuel = 4 759,37 € ht, soit 5 711,24 € ttc

Le montant total des prestations P2 et P3 sur la durée globale du marché (4.75 ans) s'élève ainsi à 449 537.00 € ht, soit 539 444,41 € ttc

- Conformément aux prix unitaires du bordereau des prix fournis par l'attributaire à l'appui de son offre

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et toutes les pièces afférentes, à intervenir avec le prestataire indiqué ci-dessus.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON



Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20230630-4_2023delib071-DE
Reçu le 30/06/2023